

Paul-Joseph, fils de l'honorable conseiller général du canton de Lozach, et M. Décas, de Cahors, viennent d'être reçus à l'École polytechnique; le premier avec le n° 82 et le second avec le n° 195, sur 231 admis.

Nos félicitations aux jeunes polytechniciens.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES. — Les réunions hebdomadaire de la Société des Études du Lot, interrompues pendant les vacances, seront reprises, sous la présidence de M. Jules Combarnieu, lundi prochain à 8 heures du soir.

Notre compatriote, M. Francis, vient d'être engagé à la Porte-Saint-Martin, pour créer un rôle important, dans la nouvelle pièce que M. Sardou y donnera cet hiver.

Par décret en date du 29 septembre 1886, M. le président de la République, a révoqué de ses fonctions, M. Francoual, maire de la commune de Peyrilles.

Durant le voyage de M. le président du conseil de Montpellier à Bordeaux, lors de son passage à Moissac, M. le maire Chabrié, ancien député, l'a entretenu, entre autres choses du projet de chemin de fer de Cahors à Moissac. Aux paroles de M. Chabrié, M. de Freycinet a répondu que ce projet ne le laissait pas indifférent et qu'il le recommanderait dès sa rentrée à Paris, à M. le ministre des travaux publics.

M. de Freycinet a fait la plus grande partie de ses études au collège de Cahors, où il était élève boursier; il n'a passé qu'une année au lycée de Toulouse pour préparer ses mathématiques spéciales.

Du reste, la présence de M. de Freycinet au collège de Cahors s'explique facilement par ce fait que son père est resté de longues années dans notre département: d'abord en qualité d'inspecteur des contributions indirectes à Cahors, ensuite comme sous-directeur à Souillac.

M. l'abbé Fiat, supérieur général des Lazaristes, est arrivé hier à Cahors, accompagné du Père Perboire, notre compatriote, frère du martyr de ce nom.

UN BEL ORDRE DU JOUR. — A la suite des deux suicides qui ont eu lieu dernièrement au 7^e de ligne, le colonel Combarnieu a adressé l'ordre suivant:

Aujourd'hui, 22 septembre 1886, le caporal Cazes s'est suicidé à la caserne.

En un mois, c'est le deuxième suicide. En portant ces actes de faiblesse morale à la connaissance du régiment par la voie de l'ordre, le colonel rappelle que le militaire de tout grade se doit à son pays; que s'abandonner à des chagrins privés et se donner la mort est un acte de pusillanimité indigne du soldat.

La discipline, au régiment, est ferme et paternelle, celui qui a besoin d'être soutenu trouve toujours auprès de ses chefs l'accueil bienveillant qui donne courage; point de faiblesse dans le combat de la vie.

Réservez notre sang pour les grandes causes et l'accomplissement des suprêmes devoirs. Le colonel décide que les honneurs ne seront pas rendus au caporal Cazes.

REVUE MILITAIRE. — Samedi, à 4 heures, le général Verrier, commandant la 65^e brigade, a passé la revue des troupes de la garnison de Cahors.

COMMISSION DES SOUTIENS DE FAMILLE. — La commission des soutiens de famille se réunira le lundi 18 octobre 1886.

Voici les noms des membres de cette commission:

- MM. le Préfet du Lot, président.
- Le général Verrier.
- Cambres.
- Brugalières.
- Talon.
- Valette, de Labastide-Marnhac.
- Un conseiller de préfecture.

Engagés conditionnels. — Les engagés conditionnels d'un an, arrivés sous les drapeaux le 12 novembre 1885, qui auront satisfait aux conditions de l'art. 56 de la loi de 1872, seront renvoyés dans leurs foyers le 11 novembre prochain au soir.

La proportion qui devra servir de base, dans chaque corps, pour les nominations à faire au grade de sous-officier, parmi les engagés conditionnels de l'appel de 1885, est fixée ainsi qu'il suit:

- Infanterie et artillerie: un huitième de l'effectif;
- Infirmiers: un sixième de l'effectif;
- Cavalerie: un dixième de l'effectif.

Dans cette dernière arme, le grade de brigadier ne sera conféré que dans la proportion du septième des engagés ayant obtenu la note très bien.

Volontariat. — Les candidats au volontariat d'un an qui sollicitent l'exemption totale ou partielle de la prestation de 1,500 francs exigée pour tout conditionnel, sont avertis qu'ils doivent déposer sans retard leur demande adressée au préfet du département dans lequel ils se sont fait inscrire.

Cette demande, établie sur papier timbré, doit être accompagnée:

1° D'un certificat modèle n° 9 constatant la position de famille de l'intéressé;

2° D'un relevé du rôle des contributions à la charge de sa famille ou à la sienne, ou, à défaut de ce relevé, d'un certificat de non-imposition.

Les pièces indiquées ci-dessus sont réclamées aux intéressés par la mairie, laquelle, aux termes du règlement du 1^{er} décembre 1872, est chargée de constater que le candidat est hors d'état de satisfaire aux obligations déterminées à l'article 55 de la loi du 27 juillet 1872.

Les résultats des enquêtes auxquelles doivent procéder les mairies seront soumis prochainement aux conseils municipaux chargés d'examiner les demandes d'exceptions de versement et d'émettre un avis sur chacune d'elles.

C'est d'après cet avis que les préfets procèdent à la répartition des bourses accordées par le ministre de la guerre.

Les exonérations de versement seront attribuées cette année comme d'ordinaire dans la proportion de cinq pour cent par département des jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel, c'est-à-dire:

1° Des candidats inscrits dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872;

2° Des candidats qui ont satisfait aux examens imposés à l'article 54 de la même loi.

REMONTE. — MM. les éleveurs, propriétaires et marchands de chevaux sont informés que la commission de remonte de la 17^e légion (bis) de gendarmerie se réunira à la caserne de gendarmerie à Agen, le 20 octobre courant à 8 heures du matin pour procéder à l'achat de 12 chevaux destinés aux militaires de l'arme.

Ces animaux doivent avoir la taille de 1 mètre 52 et être âgés de 4 ans au moins.

Chute. — Hier soir, vers trois heures, sept ouvriers travaillant à une maison en construction, rue Fénelon, à Cahors, sont tombés du haut d'un échafaudage. L'un d'eux nommé C..., s'est fait de graves blessures, les autres n'ont que de légères contusions.

Vol. — La femme de M. Graux, ancien préfet du Lot, préfet de la Charente-Inférieure, de passage à Paris, était descendue dans un des grands hôtels du faubourg Montmartre.

Samedi, après être sortie pendant deux heures, M^{me} Graux constata, en rentrant, que, en son absence, on avait pénétré dans sa chambre, ouvert l'armoire à glace et enlevé tous ses bijoux ainsi qu'une somme de 300 fr. en or.

On est à la recherche du coupable.

Puy l'Evêque. — Les obsèques du d^r Demeaux, ancien conseiller général du canton de Puy-l'Evêque, chirurgien distingué, chevalier de la Légion-d'honneur, ont eu lieu le 20 septembre avec une grande solennité. L'assistance était nombreuse. Nous avons remarqué dans le cortège, MM. Béral, sénateur du Lot, le délégué de M. le Préfet, le conseil municipal en corps, les fonctionnaires des diverses administrations, les médecins de la région, etc., et un cortège que l'on peut évaluer à 1.500 personnes, venues de tous les points du canton.

La messe a été dite par M. l'abbé Delsac, curé-doyen du canton de Puy-l'Evêque, assisté de trois autres prêtres.

Au cimetière, M. Béral a prononcé un éloquent discours.

Le crime de Prayssac

Le 30 septembre, vers 10 heures du matin, le sieur Soulié, Auguste, a donné la mort à sa femme dans les circonstances suivantes:

Depuis quelques temps le sieur Soulié vivait en mauvaise intelligence avec sa jeune femme. D'un caractère ombrageux et jaloux, Soulié, averti, dit-on, par une correspondance anonyme et aussi par la découverte de deux lettres adressées à sa femme, alla l'attendre sur la route de Cahors à Prayssac.

La femme Soulié se rendait ce jour-là à Cahors et se dirigeait vers la gare de Castelranc en compagnie de sa mère.

En les voyant s'approcher, Soulié arma son fusil, et, d'un premier coup, blessa grièvement sa femme à la main. Le deuxième coup l'a atteinte à la tête et à déterminé la mort.

Le parquet, immédiatement averti s'est rendu sur les lieux et a commencé l'instruction.

Une émotion très grande n'a cessé de régner dans Prayssac pendant toute la journée du 30.

Soulié a été mis en état d'arrestation. Il a allégué que c'était l'inconduite de sa femme qui l'avait poussé à cet acte de violence.

Ce sera la tâche de l'instruction que de rechercher ce qu'il y a de fondé dans cette accusation.

A part les deux lettres adressées à la malheureuse victime, et qui n'indiquent nullement qu'elle ait répondu aux ardeentes protestations qui lui étaient adressées, rien pour le moment n'est venu prouver un dérèglement quelconque dans les mœurs de la femme Soulié.

La femme Soulié, était très jolie et avait à peine 23 ans.

Albas. — Heureuse commune que la nôtre, aimée de deux savants populaires, et qui a pu profiter de leurs bonnes leçons ces vacances. M. Morisot, après M. Hallberg, nous a vivement intéressés un de ces derniers dimanches, par sa conférence sur le télégraphe électrique. Nous ne nous étendrons pas sur ce cours si instructif, fait avec une clarté qui l'a rendu accessible à toutes les intelligences et qui avait attiré une foule d'élite, à la tête de laquelle se trouvait M. le Préfet du Lot. Nous constaterons avec satisfaction l'empressement de nos populations à s'instruire.

La conférence a été suivie d'un concert fort bien dirigé par M. Poudou.

RIVIÈRE-BASSE. — Nous avons le regret de vous apprendre que M. Vène, ancien professeur d'histoire au Lycée de Cahors, vient d'être victime d'un accident de voiture qui, heureusement, n'aura pas de conséquences graves.

M. Vène, qui aurait pu être tué sur le coup, n'a, heureusement, reçu qu'une blessure assez profonde à la partie postérieure du pied droit. Il en sera quitte pour un repos absolu d'au moins 40 jours.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible, grâce aux soins qui lui sont prodigués par sa famille et aussi grâce au zèle du docteur Joffreau.

Un meurtre à Cajarc

Dimanche dernier, le sieur C..., de Cassagnes, a tué, d'un coup de fusil à bout portant, le nommé Cabanes, âgé de 31 ans. Détails prochainement.

Limogne. — Vendredi, jour de marché, Charles Auguste, portefaix, étant un peu pris de vin, faillit en conduisant une voiture, blesser un gendarme qui faisait le service de ville; celui-ci voulut naturellement lui adresser une admonestation, mais le portefaix n'entendit pas de cette oreille et insulta le gendarme de main de maître.

Conséquence: Charles Auguste, a été fourré à la prison de la caserne de gendarmerie de Limogne et n'en est parti que vingt-quatre heures après pour prendre la route de Cahors.

CHRONIQUE GOURDONNAISE

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS. — Mercredi dernier, la famille Conti, demeurant avenue Gambetta, à Gourdon, avait mangé des champignons que la femme Conti avait cueillis et préparés elle-même, lorsque dans la soirée elle fut prise d'affreux tiraillements d'intestins ainsi que son mari et sa fille. M. le docteur Calmeille, appelé en toute hâte, ne put que constater un commencement d'empoisonnement occasionné par des champignons vénéneux, et prescrivit immédiatement des remèdes énergiques qui ne tardèrent pas à produire un effet salutaire; aujourd'hui tout péril paraît écarté. Les deux enfants seuls qui, paraît-il n'avaient pas mangé de ce dangereux cryptogame, ont échappé à cet empoisonnement.

En présence de ce malheur heureusement conjuré, on ne saurait trop insister auprès de la police municipale pour qu'elle redouble de surveillance sur nos marchés afin d'éviter de nouvelles catastrophes.

UN PUNCH MONSTRE. — Jeudi soir, vers 10 h. 1/2, les paisibles habitants de la place St-Pierre ont été éveillés en sursaut par un potin inaccoutumé. Plusieurs curieux voulant s'assurer d'où provenait cet étrange bruit, se levèrent et à leur grande surprise, ils constatèrent sur le sommet du château une immense flamme bleue autour de laquelle dansaient et chantaient une vingtaine de jeunes gens.

Renseignements pris, c'étaient nos étudiants en ce moment à Gourdon, qui fraternisaient, par un punch colossal, avec leurs camarades de la ville. Disons à leur louange que la plus franche gaieté n'a cessé de régner parmi eux pendant leur séjour sur notre belvédère et que la descente du pic s'est effectuée sans le moindre incident.

Nous apprenons que procès-verbal va être dressé contre ces jeunes gens pour tapage nocturne. Nous plaignons pour eux les circonstances atténuantes.

GENDARMERIE. — Par décision ministérielle en date du 20 septembre, le maréchal-des-logis Laville, de la brigade à cheval de Gourdon, passe au commandement de la brigade de Souillac, en remplacement du maréchal-des-logis Rivals, qui est nommé à Gourdon.

VENDANGES. — Les vendanges ont commencé cette semaine dans notre contrée. Des renseignements qui nous sont fournis, il résulte que le rendement, en général, sera inférieur d'un quart environ à celui de l'an passé. On s'attend également à une mauvaise qualité, car la maturité des raisins laissait beaucoup à désirer.

ADJUDICATIONS. — Le 10 octobre courant il sera procédé, à la mairie de Gourdon, à l'adjudication, au rabais et par lots séparés, des travaux de réparations à exécuter à l'abattoir.

La dépense totale s'élève à la somme de 3,100 francs.

Toutes les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la mairie, où le public peut en prendre connaissance jusqu'au jour de l'adjudication.

— Le dimanche 31 octobre prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie de Carlocet, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour l'amélioration de la maison d'école.

Le devis s'élève à la somme de 6,000 francs tout compris.

Toutes les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la mairie de Carlocet, où le public peut en prendre connaissance jusqu'au jour de l'adjudication.

CHRONIQUE DE FIGEAC

La *Dépêche* nous apprend que Mlle Marie Laborde, directrice de l'école laïque de filles de Figeac, vient de recevoir une marque de distinction de la part de M. le ministre de l'instruction publique.

Bretenoux. — Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. l'abbé Bruel, curé de Biars, canton de Bretenoux, emporté en quelques jours par une fièvre typhoïde dont il avait contracté les germes en portant les secours de la religion à un de ses paroissiens.

M. l'abbé Bruel n'était âgé que de 38 ans.

Saint-Céré. — ACCIDENT. — Ces jours derniers, le sieur Louis M..., demeurant Quai des Récollets, attelait son cheval à une voiture, lorsque l'animal fut pris d'une rage subite et se mit à lancer des coups de pieds. La voiture fut brisée et le sieur M..., reçut deux coups de pieds à la jambe gauche. Les premiers soins lui furent donnés à la pharmacie voisine.

CHEVAL EMPORTÉ. — Le 30 septembre dernier, vers 10 heures du matin, un cheval appartenant au sieur Soullie, aubergiste, s'est emporté au moment où le propriétaire était en train de l'atteler. Sans le secours du gendarme Grimaloy, qui n'a pas craint de se jeter à la tête du cheval, bien que l'animal fut débridé, de nombreux accidents se seraient certainement produits, car c'était précisément l'heure à laquelle dans la rue des Fargoettes, s'amusaient un très grand nombre de petits enfants.

PHYSIONOMIE PROBABLE DU MOIS D'OCTOBRE. — Sauf quelques perturbations assez fortes, mais passagères, qui se produiront vers les 1^{er}, 4, 6, 9, 12, 14 et 16, la première quinzaine sera relativement assez belle sur la zône méridionale, avec radiation solaire encore vive durant les éclaircies, et variation brusque de température, surtout la nuit.

La seconde quinzaine sera plus agitée, plus humide, principalement sur les zones du nord et du centre, et notamment durant les périodes critiques suivantes: vers les 16, 19, 21, 24, 26, 28, 30. Gare les gros temps! Ce mois sera funeste aux gens de mer. Des orages sont encore probables vers les 20, 24, 26, 30. Grêle, ravines et crues d'eau locales à redouter.

Tonneins, 22 septembre 1886.

NICK (L. d'Arband),

De la Société centrale de météorologie de France.

AVIS

Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer que M. Andouard, chirurgien-dentiste à Brive, qui devait se rendre à Cahors le 1^{er}, n'effectuera ce voyage que le 14 octobre, et qu'il ne séjournera dans notre ville que trois jours seulement, Châlet des Bains, Hôtel des Ambassadeurs.

DORDOGNE

PÉRIGOURX. — Samedi, M. le juge d'ins-truction a entendu les dépositions des témoins relatives à la catastrophe de Chancelade. Il n'est que temps que la justice veuille bien s'occuper d'établir les responsabilités de chacun dans cet épouvantable désastre.

— La Société historique et archéologique du Limousin a fait hier, lundi, une excursion à Périgourx. Le but de cette excursion était de visiter les fouilles si intéressantes faites à Chamiers, ces mois derniers.

— On vient de créer à Périgourx, une buche-rie chevaline. Les promoteurs de cette nou-velle entreprise ne se dissimulent pas qu'ils auront à lutter contre de nombreux préjugés, mais ils se reposent sur ce fait que les bouche-ries de même nature ayant été bien accueillies dans toutes les principales villes de France, elles doivent réussir à Périgourx.

THENON. — Un incendie terrible, a éclaté jeudi, à Thenon, à 35 kilomètres de Périgourx, sur la ligne ferrée de cette ville à Brive. Des pompiers, du matériel de sauvetage et une com-panie du 50^e de ligne, sont partis de Péri-gourx par un train spécial.

Huit maisons ont été brûlées. Les pertes sont considérables, elles sont en partie couvertes par des assurances.

Education religieuse.

— Dans un arrêté, rendu par la cour d'appel de Nîmes, il résulte qu'en cas de désaccord entre le père et mère sur le choix de l'éducation religieuse qu'il convient de donner à leurs enfants, c'est la vo-lonté du père qui doit prévaloir. Et l'exercice légitime de ce droit, sans emploi de moyens dégénéralant en excès, sévices ou injures graves, ne saurait motiver le divorce au profit de la mère.

Vente de poudre.

— Aux termes d'un décret, le prix de la vente de la poudre de mine spéciale, destinée exclusivement à la con-sommation des artificiers patentés, est fixé à 90 centimes le kilogramme.

Le Sud-Express, nouveau train de luxe.

— Les Compagnies d'Orléans et du Midi et la Compagnie internationale des wagons-lits et des grands express européens, viennent d'organiser pour le 2 octobre et tous les samedis suivants un train de luxe entre Pa-ris et la frontière espagnole.

Le Sud-Express quittera Paris (gare d'Orléans) les samedis, à 10 h. 25 du soir, pour ar-river à Bordeaux à 7 heures du matin; à Biar-ritz, à 10 h. 35; et à la frontière, à 11 h. 25, où il se trouvera en correspondance à Madrid et Lisbonne, par l'express ordinaire d'une heure après midi.

Au retour, le train de luxe quittera Hendaye tous les lundis à quatre heures cinquante-cinq soir, Biarritz à cinq heures trente-huit, et Bor-deaux à neuf heures vingt-cinq, pour rentrer à Paris les mardis à six heures quarante-cinq du matin.

A partir du mois de novembre prochain, ce service international sera complété, au point de vue des voyageurs anglais, par le départ d'un bateau spécial rapide entre Douvres et Calais.

A Paris ils trouveront non seulement le train spécial vers les Pyrénées, mais celui que les Compagnies du Paris-Lyon-Méditerranée et des wagons-lits vont diriger vers Nice et l'Italie, et qui aura cet hiver un horaire des plus avan-tageux.

Il ne reste plus à la Compagnie des wagons-lits que l'adhésion des Chemins de fer espagnols à obtenir, pour avoir réalisé en France le triple réseau de trains rapides de luxe vers Vienne et l'Orient, vers Nice, Rome et Naples, et enfin vers Madrid et Lisbonne, en correspondance avec les grandes lignes transatlantiques.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

— Le service d'hiver de la Compagnie d'Orléans doit com-mencer seulement le 15 novembre.

Revue Agricole

VENDANGES. — La Feuille vinicole publie les rapports sommaires adressés par MM. les préfets au ministère de l'agriculture, sur la pro-duction de la vigne en France en 1886.

Nous en extrayons ce qui intéresse notre région :

Aude, 27 août. — Promettent un bon rende-ment.

Aveyron, 8 septembre. — Bonne apparence sur les points non envahis par le phylloxera.

Bouches-du-Rhône, 27 août. — Promettent beaucoup.

Cantal, 30 août. — Situation assez satisfaisante.

Charente, 23 août. — Cépages noirs, un quart de récolte; cépages blancs, demi récolte.

Charente-Inférieure, 1^{er} septembre. — Oat beau-coup souffert de la grêle.

Dordogne, 21 août. — S'annoncent mal.

Gard, 31 août. — Un bon résultat à prévoir sur les points non atteints du phylloxera.

Haute-Garonne, 29 août. — Permettent d'espé-mer une récolte peu abondante, mais de bonne qualité.

Gers, 28 août. — Laisent espérer de bons ré-sultats.

Gironde, 4 septembre. — La récolte s'annonce d'une façon assez médiocre.

Hérault, 8 septembre. — La récolte sera médi-ocre mais de bonne qualité.

Pyrénées-Orientales, 10 septembre. — Ont beau-coup souffert.

Lot, 3 septembre. — Les vignes américaines sont très belles, mais les vignes françaises sont dans un triste état.

Lot-et-Garonne, 11 septembre. — Promettent une récolte moyenne.

Lozère, 5 septembre. — Ravagées par le phyl-loxera. Mauvaise récolte probable.

Tarn, 21 août. — Récolte égale à celle d'une année moyenne.

Tarn-et-Garonne, 18 août. — Sur les points épargnés par les divers fléaux, récolte peu impor-tante mais bonne.

LE PRIX DU BLÉ

Les cultivateurs se préoccupent partout, en France, de l'avenir réservé aux prix du blé sur les marchés pendant l'année 1886-87. Les calculs auxquels on pourrait se livrer sur ce sujet manquent de bases certaines; toutefois, nous devons présenter à nos lecteurs les faits qui sont actuellement acquis. Le premier et le plus important pour le commerce, c'est l'évaluation de la récolte. Sur ce premier point, les appré-ciations sont assez concordantes : dans l'ensem-ble du pays, on constate une diminution sensi-ble sur le rendement des années précédentes. D'après le congrès international du commerce des grains réuni récemment à Vienne, la récolte du blé en France n'atteindrait pas 100 millions d'hectolitres, soit une diminution de 10 à 12 millions d'hectolitres sur la moyenne des der-nières années. Le même fait se reproduit dans toute l'Europe, à part quelques exceptions locales restreintes, et non seulement en Europe, mais dans la plupart des autres pays. La seule exception à faire est en faveur de l'Inde et des Etats-Unis d'Amérique, dont la production est supérieure à celle de 1885.

En présence du déficit, on pouvait penser que le cours du blé se relèverait sur nos mar-chés; un certain mouvement de reprise s'est dessiné, en effet, au moment de la moisson, mais il a été très court, et il a été suivi d'une réaction qui a ramené les prix aux mêmes taux que pendant le printemps dernier. La cause principale en est que, dès les premières nouvel-les d'une tendance à la hausse en France, le commerce a expédié dans nos ports des cargai-sons de blé dans des proportions importantes. Il ressort, en effet, des documents publiés par l'administration des douanes que, pendant le mois d'août, il a été importé en France 910,000 quintaux métriques de blé, dont 787,000 quintaux sont entrés immédiatement dans la consommation. Ces quantités sont doubles de celles qui avaient été importées pendant le mois d'août 1885. D'après les renseignements les plus autorisés, cet accroissement d'importation a continué dans des proportions analogues pen-dant le mois de septembre.

FOIRE DE CAHORS. — La foire de Cahors du 1^{er} octobre, a été importante surtout par la quantité de vendanges apportées sur le marché.

300 paires de bœufs ou vaches, ont été mis en vente, ceux destinés à la boucherie se sont vendus au même prix que la dernière foire. Les veaux ont été livrés de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 le kil. poids vif; 500 moutons ou brebis ont trouvé acquéreur au prix de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 le kil. poids vif.

600 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 17 fr. 25 l'hectolitre. 300 hectolitres de maïs ont été livrés au prix moyen de 11 fr. 50 l'hectolitre.

Le prix des œufs a été de 0 fr. 75 la dou-zaine.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ Catus (inconnu). — Très bonnes réflexions. Nous les publierons avec plaisir lorsque l'auteur aura bien voulu nous faire connaître son nom.

✉ Labastide-Murat. — Le poste ne peut vous convenir; c'est un garçon de bureau à 10 fr. par mois que l'on demande.

✉ M. D. . . à Cahors. — Le journal d'au-jourd'hui contient la réponse à votre demande.

DERNIÈRE LOCALE

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — M. Bourseul, directeur des postes et télégraphes du Lot en disponibilité, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Saint-Omer, directeur des Tournées Ar-tistiques, nous prie d'annoncer qu'il donnera, le samedi 9 octobre, sur le théâtre de Cahors, une représentation du grand succès des Variétés : **Le flacre 117**, comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et A. Millaud. Il suffit de rap-peler que cette comédie a obtenu un immense et légitime succès au théâtre des Variétés, pour voir le public cahorrien affluer au théâtre ce soir-là.

— *Martyre* ! par D'Ennery, sera jouée pro-chainement par la troupe parisienne de M. Achard.

— Nous apprenons que M. Caron, tiendra au théâtre de Cahors, la saison d'hiver.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE

DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au trente-un octo-bre courant, à trois heures du soir.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, lequel homologue une délibération du Conseil de famille, en date du premier juin précédent.

Dame Léontine Poudeloup, veuve de Jean Bessac, sans profession, habitante et domiciliée du lieu de Flottes, commune de Pradines, agissant en qualité de tutrice légale de ses trois enfants mineurs, issue de son mariage avec ledit Jean Bessac,

Laquelle a constitué pour son avoué M^e Scipion Delbreil, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, Cours de la Chartreuse, n^o 10,

A été autorisée à faire procéder à la vente des biens immeubles ci-après désignés :

Biens à vendre :

1^o La contenance de quatorze ares de pré, situé au lieu du Puits, section de Flottes, commune de Pradines, faisant partie du n^o 1216 du plan cadas-tral de ladite commune, section C, formant environ la moitié dudit pré, à prendre du côté du midi, cette contenance tient avec le chemin public, avec le ruisseau et avec portion restante dudit pré.

2^o Une terre labourable, située à Frayssinet commune de Trespoux et Rassiels réunies, section D du plan cadastral de ladite commune et telle qu'elle est jouie et exploitée, dans ce moment par la veuve Bessac, les deux immeubles sont situés comme est dit ci dessus, canton de Cahors, arron-dissement du même nom.

La vente sera faite devant M^e Arènes, notaire à Cahors, commis à ces fins par le jugement précité, le dimanche trente-un octobre cou-rant, à trois heures du soir, au lieu de Flottes.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit :

Le premier, du pré, formant l'article premier du présent placard, sur la mise à prix de . . . 1600 fr.

Et le second, de la terre sise à Frayssinet, article deux du présent placard, sur la mise à prix de . . . 400 fr.

Elle aura lieu en présence du subrogé-tuteur desdits mineurs, lequel a été sommé d'y assister par exploit de M^e Duc, huissier, en date du vingt-neuf septembre dernier.

Les frais exposés pour parvenir à la vente et jusque à l'adjudication viendront en diminution du prix.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contribu-tions Indirectes, nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos maga-sins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de Sucres destinés au Sufrage des Vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la ré-duction des droits, aux propriétaires et vigne-rons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engage-ment par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

J. CANGARDEL et FILS.

1887. — L'Almanach illustré des Pilules Suisses est donné gratuitement dans toutes les Pharmacies. Empressez-vous de le demander.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS — La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pitui-tes, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryn-gite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélan-colie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlo-roses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poi-trine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculosque, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie-IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préfé-rable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 50; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boi-tes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaci-ens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péro-nospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mé-langée avec le soufre, comme pour les sou-frages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traite-ment liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

BOURSE. — Cours au 5 octobre.

3 0/0	82 70
3 0/0 amortissable (ancien)	82 75
3 0/0 id. 1884	85 25
4 1/2 0/0 ancien	106 80
4 1/2 0/0 1883	110 45

Dernier cours du 4 octobre.

Actions Orléans	1,343 75
Actions Lyon	1,245 00
Obligations Orléans 3 0/0	391 75
Obligations Lombardes (jouissance jan-vier 1884)	324 00
Obligations Lombardes (jouissance	330 50

Obligations Saragosse (jouissance jan-vier 1884)	338 00
--	--------

Une invention de portée éminente
protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

Machine à coudre rotative à deux bobines
de
Junker & Ruh
cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqûre d'une beauté parfaite et est d'une indéfectibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

Porte-bobine en miniature contenant une bobine de fil.

En vente chez: **Charles Desprats, Anc^{ne} Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).**

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE:

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIQUEUX.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforcé la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez: **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DES LITS MILITAIRES

Le 15 novembre 1886, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à Paris, dans l'une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 18, à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissions cachetées, de l'entreprise du service des Lits militaires en France, en Algérie et en Tunisie, pour une période de vingt années, à partir du 1^{er} avril 1887.

Le service à entreprendre est divisé en deux arrondissements de fourniture, un pour la France et un pour l'Algérie et la Tunisie.

Le premier arrondissement a pour chef-lieu Paris, le second arrondissement a pour chef-lieu Alger.

Toute personne ou Société admise à concourir pourra soumissionner pour un seul ou pour les deux arrondissements; dans ce dernier cas, elle devra formuler des offres distinctes et séparées pour chaque arrondissement. Le même soumissionnaire pourra être adjudicataire des deux arrondissements de fourniture.

Le public peut dès maintenant prendre connaissance, au magasin général de l'habillement à Paris, Quai d'Orsay, n° 75, des échantillons-types des matières, effets et objets entrant dans la composition du matériel des Lits militaires.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront faire parvenir, avant le 28 octobre 1886, terme de rigueur, au Sous-Intendant militaire chargé du service des Lits militaires à Paris, une demande d'admission accompagnée des pièces dont la production est prescrite par le cahier de charges dont elles pourront, à partir du 9 octobre prochain, prendre connaissance dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance des Gouvernements militaires de Paris et de Lyon, des corps d'armée, des trois divisions de l'Algérie et de la Tunisie.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH
CAHORS

Pièce de 225 litres... **110 fr.**
1/2 pièce de 115 litres... **58 fr.**
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs à Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Suptin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

21 RÉCOMPENSES PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

1880 DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Académie nationale

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruveites, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES